N° 3844

odpc

Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Cette formation se déroulera en classe virtuelle. Quelques jours avant la session, vous recevrez par e-mail les informations de connexion.

La formation débutera à 13h30 et se terminera à 17h30. Nous vous recommandons de vous connecter quelques minutes avant le début de la session.

TARIF & INDEMNISATION

Montant pouvant être pris en charge par l'ANDPC : 268 €

Montant de l'indemnisation : 224,00 €

INSCRIPTION

Inscription sur la plateforme Armoris

- Soit sur notre site : https://formations.armoris.bzh/course/1785941463
- Soit en scannant directement le QR code pour accéder à la page d'inscription.

Inscription sur l'agencedpc.fr **(obligatoire pour les libéraux)**

- Vous connecter à votre espace personnel sur le site www.agencedpc.fr à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe générés lors de la création de votre compte.
- Indiquer la référence Action N° **38442626006** dans la rubrique "Recherches Actions" et cliquer sur "Rechercher".
- Cliquer sur "Détail DPC" en haut à droite de la page.
- Descendre en bas de la page et cliquer sur le bouton "S'inscrire" à la session choisie .
- Cliquer sur "Valider"
- Un email sera envoyé par le DPC à Biocom Ouest pour validation de votre inscription dans le cadre du DPC.

Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap, dans la mesure de nos possibilités. Nous vous invitons à nous signaler toute situation nécessitant une adaptation.

En cas de problème pour vous inscrire, ou pour tout renseignement concernant l'inscription, vous pouvez nous contacter :
Cidalia Dos Santos, Directrice formation : **par tel** : 06 38 69 13 21 ou **par mail** : cidalia.dossantos@armoris.bzh
Maëva Jomain, Chargée de communication : **par tel** : 02 23 45 04 05, **par mail** : maeva.jomain@armoris.bzh

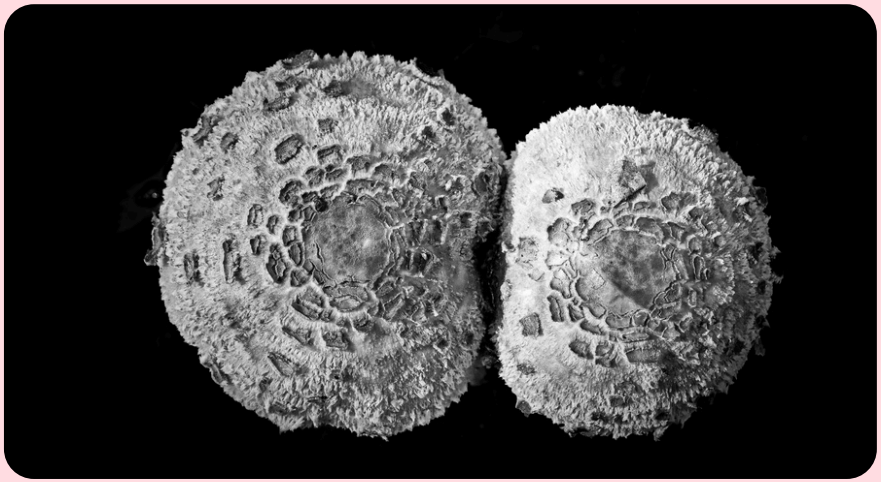
Armoris/ BIOCOM OUEST - Le Kléber - 55 bis rue de Rennes - 35510 CESSON SEVIGNE/T.02 23 45 04 05/www.formations.armoris.bzh
SARL au capital de 50 000€ - Filiale à 100% du du Syndicat FBP [Fédérer les biologistes praticiens]
RCS Rennes - SIRET 409 473 378 00035 - TVA FR21409473378 - N° d'enregistrement organisme de formation : 53 35 058 64 35

armoris
Fédération des biologistes solidaires

INNOVATIONS BIOLOGIQUES DANS L'INFERTILITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION

N°ANDPC : 38442626006

Cible : Biologistes médicaux



26.002 :
03/12/2026

4H00

CLASSE VIRTUELLE

INTERVENANTS

Professeur Anne GUIVARCH - Gynécologue-obstétricien

INNOVATIONS BIOLOGIQUES DANS L'INFERTILITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION

INTRODUCTION

L'exploration de l'infertilité et l'assistance médicale à la procréation évoluent rapidement sous l'impulsion de nouvelles recommandations, de biomarqueurs innovants et des avancées de la biologie de la reproduction. Dans ce contexte, le biologiste médical joue un rôle central dans l'interprétation des examens, l'orientation du parcours diagnostique et l'accompagnement des cliniciens. Cette formation vous permettra d'actualiser vos connaissances, de mieux appréhender les innovations émergentes et de renforcer votre expertise afin de garantir des pratiques toujours plus pertinentes au service de la prise en charge des couples infertiles.

OBJECTIF

Cette formation permettra aux biologistes médicaux d'actualiser leurs connaissances sur les bilans biologiques de l'infertilité féminine et masculine, leur interprétation, leur place dans le parcours diagnostique ainsi que leur articulation avec les différentes étapes de la prise en charge spécialisée et de l'assistance médicale à la procréation

PRÉ-REQUIS

Biologistes médicaux

Formation en classe virtuelle. Les informations de connexion vous seront envoyées par e-mail quelques jours avant la session.

Modalité durée : 4H
Horaires : 13h30-17h30
Format : **CLASSE VIRTUELLE**
QCM pré et post +
Q/R tout au long de la formation
Evaluation de satisfaction

PROGRAMME

CONNEXION, PRÉSENTATION ET INTRODUCTION **13H30-13H40**

MODULE 1 : COMPRENDRE L'INFERTILITÉ FÉMININE ET MASCULINE : BASES PHYSIOPATHOLOGIQUES (45 MIN)

- Définitions et épidémiologie de l'infertilité.
- Principales causes féminines et masculines.
- Facteurs influençant la fertilité.
- Conséquences biologiques observables dans les examens réalisés en ville.

MODULE 2 : PARCOURS DU COUPLE INFERTILE ET BIOLOGIE MÉDICALE DE VILLE (30 MIN)

- Parcours diagnostique du couple infertile.
- Place du biologiste médical dans la prise en charge.
- Articulation entre laboratoire de ville, cliniciens et centres spécialisés.
- Évolution des recommandations en biologie de la reproduction

MODULE 3 : EXAMENS BIOLOGIQUES RÉALISÉS EN VILLE : INNOVATIONS ET RECOMMANDATIONS (45 MIN)

- Principaux examens biologiques prescrits dans le bilan d'infertilité.
- Bilans hormonaux féminins et masculins.
- Explorations spermatiques.
- Nouveaux biomarqueurs et innovations biologiques.
- Conditions pré-analytiques et limites des examens.

MODULE 4 : ANALYSE ET INTERPRÉTATION BIOLOGIQUE DES RÉSULTATS (45 MIN)

- Interprétation des bilans hormonaux et spermatiques.
- Pièges et limites analytiques.
- Corrélation biologico-clinique.
- Valeur ajoutée du commentaire biologique.

MODULE 5 : INNOVATIONS BIOLOGIQUES ET RESPONSABILITÉ DU BIOLOGISTE MÉDICAL (45 min)

- Évolution des examens biologiques dans le bilan d'infertilité.
- Nouveaux biomarqueurs en biologie de la reproduction.
- Apport des examens spécialisés dans l'orientation diagnostique et thérapeutique.
- Évolutions récentes des stratégies de prise en charge en assistance médicale à la procréation.
- Intérêt, limites et niveau de preuve des innovations biologiques.
- Place du biologiste médical dans l'interprétation des résultats et l'information transmise aux cliniciens.

MODULE 6 : QUALITÉ DU RENDU BIOLOGIQUE ET COORDINATION AVEC LES SPÉCIALISTES (10 min)

- Structuration et sécurisation du compte rendu.
- Communication des résultats.
- Coordination avec les spécialistes de la reproduction.
- Contribution du biologiste médical au parcours de soins.

BILAN ET FIN DE LA FORMATION (10 MIN) **17H30**